

REMISES OFFERTES PAR LE PROGRAMME

- Une remise d'un montant maximal de **100 \$ par période de deux ans** est accordée par personne à l'achat des produits suivants :

Produits d'hygiène féminine réutilisables :

- Coupes menstruelles
- Serviettes hygiéniques lavables
- Protège-dessous lavables
- Sous-vêtements de menstruations lavables
- Pochette de transport pour les produits d'hygiène féminine réutilisables

Culottes d'incontinence lavables pour adultes :

- Sous-vêtements de protection absorbants lavables pour adultes
- Culottes d'incontinence lavables pour adultes
- Culottes de protection complète lavables pour adultes

Tissus pour la confection de :

- Serviettes hygiéniques lavables
- Protège-dessous lavables
- Sous-vêtements de menstruations lavables
- Sous-vêtements de protection absorbants lavables pour adultes
- Culottes d'incontinence lavables pour adultes

La remise ne peut dépasser le coût réel d'achat des produits et des tissus.



La Ville de Granby encourage sa collectivité à faire des choix plus écologiques afin de réduire les matières résiduelles, notamment en ce qui a trait aux produits d'hygiène jetables.

En effet, la fabrication de produits d'hygiène jetables nécessite une grande quantité d'eau, d'énergie et de matières premières. Ces produits se retrouvent ultimement dans les déchets et même dans l'environnement. Par exemple, une femme peut utiliser entre 10 000 et 15 000 tampons ou serviettes hygiéniques au cours de sa vie.

Recourir à des solutions alternatives plus écologiques en utilisant des produits d'hygiène réutilisables contribue à réduire considérablement la quantité de déchets se retrouvant dans les sites d'enfouissement et dans l'environnement.



100, rue Mountain
Granby (Québec) J2G 6S1
450 361-6000
environnement@granby.ca

Division des communications | Janvier 2021
Imprimé sur du papier 100 % recyclé



SUBVENTION

Achat de produits
d'hygiène féminine
réutilisables et de
culottes d'incontinence
lavables pour adultes

PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE

1. Formulaire de demande.

2. Facture des produits ou des tissus de fabrication :

Cette facture doit comprendre le nom et les coordonnées du commerce ou de l'entreprise, le prix, la date d'acquisition et tous les renseignements permettant d'identifier le produit.

3. Preuve de résidence granbyenne parmi les suivantes :

- Compte de taxes de l'année courante ou précédente
- Facture d'électricité ou de téléphone datant de moins de 30 jours
- Bail de location pour l'année en cours d'une résidence située à Granby
- Permis de conduire
- Tout autre document prouvant ce fait et jugé pertinent par l'administration

4. Preuve de date de naissance parmi les suivantes :

- Acte de naissance
- Permis de conduire
- Carte d'assurance maladie

5. Dans le cas d'achat de tissus pour la confection de produits d'hygiène réutilisables, transmettre une photo des tissus de fabrication et une autre qui illustre les produits finis.

6. Dans le cas d'une demande effectuée pour une mineure, la personne responsable de la demande doit fournir une **preuve établissant qu'elle est le parent ou le tuteur légal de la mineure ainsi que sa date de naissance** en fournissant un des documents suivants :

- Acte de naissance
- Déclaration de naissance
- Ordonnance du tribunal
- Tout autre document prouvant ce fait et jugé pertinent par l'administration

Note : Les documents de la demande peuvent être envoyés en format numérique ou pris en photo et envoyés par courriel.

Pour les achats en ligne, les bons de commande sont acceptés, une preuve de paiement doit toutefois être transmise, par exemple un relevé de carte de crédit.

Pour remplir une demande ou consulter le règlement, visitez le granby.ca à la section Subventions

DIVISION ENVIRONNEMENT

100, rue Mountain, Granby (Québec) J2G 6S1

environnement@granby.ca
Renseignements : 450 361-6000

Ces informations ne peuvent se substituer aux règlements municipaux en vigueur.

CONDITIONS DU PROGRAMME

- La remise est accordée à toute personne résidant à Granby.
- Les produits doivent avoir été achetés dans un commerce ou une entreprise québécoise.
- La remise à l'achat de produits d'hygiène féminine réutilisables et de tissus pour la confection de ces produits est limitée aux femmes et aux filles mineures âgées de 9 à 17 ans.
- La demande de remise doit être transmise au plus tard le 1^{er} mai de l'année suivant la date d'achat des produits et des tissus.
- Les produits et les tissus doivent avoir été achetés après la date d'entrée en vigueur du programme de subvention, soit le **6 mars 2021**.

